06H59

AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 5 rue Mazarine - 75006 PARIS
Siret : 915309983

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à 10 heures

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social sur convocation de la gérance.

sont présents ou représentés :

MME. CRAIPEAU Marie	100 actions
TOTAL DES PARTS SOCIALES	100 actions

L'ensemble des associés étant présents, le gérant constate que l'assemblée est régulièrement constituée, et en mesure de délibérer valablement et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Les associés présents déclarent qu'ayant eu connaissance dans les délais légaux de la date et de l'ordre du jour de la présente assemblée, ils ont dispensé le gérant de les convoquer par lettre recommandée comme il est stipulé aux statuts.

Ils déclarent en outre que le gérant leur a fait parvenir dans les délais légaux les documents sociaux, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

L'assemblée est présidée par MME. CRAIPEAU Marie – présidente de la société qui déclare la séance ouverte en rappelant l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé au 31 décembre 2025
- examen et approbation des comptes du bilan de cet exercice
- quitus à la gérance
- approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I
- affectation des résultats
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.229.19 du nouveau code de commerce
- examen et fixation de la rémunération de la présidente
- Texte de résolutions
- questions diverses

α MC

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la convocation
- La feuille de présence
- Le bilan, le compte de résultat clos au 31.12.2025, l'annexe ainsi que l'inventaire
- le rapport de gestion de la gérance
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.229.19 du nouveau Code Commerce
- le texte des projets de résolutions
- un exemplaire des statuts

Le Président indique qu'en application de l'article 36 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- le texte des résolutions
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.229.19 du nouveau code de commerce

ont été communiqués à l'associé non-gérant plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

Le président donne lecture

- du rapport de gestion
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.229.19 du nouveau code de commerce.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte, et après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions ci-après :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, lesquels font apparaître un résultat comptable bénéficiaire de 567€92.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Générale des impôts constate qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du C.G.I a fait l'objet d'une réintégration fiscale de 100€23 – impôt sur société.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter dans sa totalité, le résultat comptable de l'exercice clos le 31.12.25 soit : 567,92 €

Après affectation du résultat comptable 2025, l'assemblée décide d'affecter le résultat au compte autre réserve, le montant de l'autre réserve s'élèvera à 16 331€63.

MC

06H59

AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 5 rue Mazarine - 75006 PARIS
Siret : 915309983

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 31.12.2025

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société et de vous demander d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'élaboration des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE POUR L'ANNEE 2025

	2024 12 mois	**2025 12 mois**
Production vendue – Services	170 552	95 678
Subvention d'exploitation reçue	0	6 000
Autres produits	17	1
Total des Produits d'exploitation	**170 570**	**101 679**
Achats de marchandises	0	0
Variation de stocks marchandises	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	73	70
Variation de stocks autres approvisionnements	0	0
Autres charges externes	126 464	55 101
Impôts, taxes et versements assimilés	71	44
Rémunérations et charges sociales	26 590	41 429
Dotation aux amortissements et provisions	4 999	4 255
Autres charges	24	110
Total des Charges d'exploitation	**158 222**	**101 011**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**12 348**	**668**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du C.G.I, nous vous rappelons que l'assemblée a décidé de ne faire pas distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.229.19, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la présidente n'a pas perçu une rémunération pendant l'année 2025.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le gérant lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture a été signé par tous les associés.

MME. CRAIPEAU Marie



MC

	2024 12 mois	2025 12 mois
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Charges financières	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Impôt sur les sociétés	1 852	100
BENEFICE OU PERTE COMPTABLE	**10 496**	**568**

En ce qui concerne **les postes actifs et passifs du bilan,** il faut s'attacher particulièrement aux postes suivants :

ACTIF CIRCULANT	2024 12 mois	2025 12 mois
Stocks marchandises	0	0
Avances et Acomptes versés sur commandes	1 000	1 000
Clients – Autres créances	16 875	14 316
Disponibilités	10 237	17 859
Charges constatées d'avance	0	0
TOTAUX	**28 112**	**33 175**

PASSIF - DETTES	2024 12 mois	2025 12 mois
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(200)	0
Fournisseurs	0	300
Dettes sociales et fiscales	8 591	7 964
Compte courant associés	1 905	2 988
Autres dettes	7 211	6 695
TOTAUX	**17 507**	**17 947**

RAPPEL DE L'ANNEE ECOULEE ET PERSPECTIVES

La présidente passe alors à l'analyse de l'activité de la société pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 soit une période d'activité de 12 mois.

L'évolution de l'exercice en cours et les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants.

Les dettes fournisseurs sont minimes, ce qui est normal car toutes les factures sont payées comptant.

La trésorerie est confortable et permet de pallier d'éventuels imprévus.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux charges dues au titre du 4ème trimestre 2025.

MC

	2024 12 mois	2025 12 mois
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Charges financières	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Impôt sur les sociétés	1 852	100
BENEFICE OU PERTE COMPTABLE	**10 496**	**568**

En ce qui concerne **les postes actifs et passifs du bilan,** il faut s'attacher particulièrement aux postes suivants :

ACTIF CIRCULANT	2024 12 mois	2025 12 mois
Stocks marchandises	0	0
Avances et Acomptes versés sur commandes	1 000	1 000
Clients – Autres créances	16 875	14 316
Disponibilités	10 237	17 859
Charges constatées d'avance	0	0
TOTAUX	**28 112**	**33 175**

PASSIF - DETTES	2024 12 mois	2025 12 mois
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(200)	0
Fournisseurs	0	300
Dettes sociales et fiscales	8 591	7 964
Compte courant associés	1 905	2 988
Autres dettes	7 211	6 695
TOTAUX	**17 507**	**17 947**

RAPPEL DE L'ANNEE ECOULEE ET PERSPECTIVES

La présidente passe alors à l'analyse de l'activité de la société pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 soit une période d'activité de 12 mois.

L'évolution de l'exercice en cours et les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants.

Les dettes fournisseurs sont minimes, ce qui est normal car toutes les factures sont payées comptant.

La trésorerie est confortable et permet de pallier d'éventuels imprévus.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux charges dues au titre du 4ème trimestre 2025.

MC

06H59

AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 5 rue Mazarine - 75006 PARIS
Siret : 915309983

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SPETEMBRE 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du nouveau code de commerce, la gérance doit présenter un rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés ;

- Les conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, les conventions conclues ou s'étant poursuivies au cours de cet exercice sont les suivantes :

1°) COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Les comptes courants ouverts dans les écritures de la société s'élèvent à 2 988€02 au 31 décembre 2025.

2°) REMUNERATION DU GERANT

La présidente n'a pas perçu une rémunération pendant l'année 2025.

La rémunération de la présidente pour l'exercice 2026 sous réserve que l'activité de la Société le permette.

LA GERANCE

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise 06H59 — Néant ☐

Adresse de l'entreprise 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS

ACTIF

				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3	Exercice N-1 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	immobilisations corporelles*		028	14 309,88	030	11 206,10	3 103,78	
	immobilisations financières* (1)		040	200,00	042		200,00	
	Total I (5)		044	14 509,88	048	11 206,10	3 303,78	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 000,00	066		1 000,00	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 800,00	070		10 800,00	
		Autres* (3)	072	3 516,00	074		3 516,00	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	17 858,93	086		17 858,93	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	33 174,93	098		33 174,93	
	Total général (I + II)		110	47 684,81	112	11 206,10	36 478,71	

PASSIF

			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000,00	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	200,00	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	132	15 763,71	
	Report à nouveau	134	0,00	
	Résultat de l'exercice	136	567,92	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	18 531,63	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	300,00	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169	172	7 964,34	
	Comptes courants d'associés	173	2 988,02	
	Autres dettes	175	6 694,72	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	17 947,08	
	Total général (I + II + III)	180	36 478,71	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise : 915309983 - 06H59 — Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

					Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210		
	Production vendue – biens	et livraisons	215	214		
	Production vendue – services*	intracommunautaires	217	218	95 677,60	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	6 000,00	
	Autres produits			230	1,30	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	101 678,90	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	70,20	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	0,00	
	Autres charges externes* :	dont crédit bail mobilier : / immobilier :		242	55 101,31	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243	244	43,98	
	Rémunérations du personnel*			250	32 616,40	
	Cotisations sociales	dont cotisations personelles de l'exploitant	380	252	8 813,06	
	Dotations aux amortissements*			254	4 255,43	
		dont amortissement du fonds de commerces		255		
	Dotations aux dépréciations			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	110,37	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	101 010,75	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	668,15	
Produits financiers			(III)	280		
Produits exceptionnels			(IV)	290		
Charges financières			(V)	294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
			(VI)			
Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	100,23	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	567,92	

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312	567,92	314 0,00
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	100,23	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987			342
			JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			350
dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS .				Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352	668,15	354 0,00
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION				Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370	668,15	372 0,00

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2026

Extension

06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
IMPOT SUR SOCIETE	100,23

TOTAL	

SOMME DES EXTENSIONS	

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	

SOMME DES EXTENSIONS	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2026

Désignation de l'entreprise : 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 524,13	442		444		446	2 524,13	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	11 785,75	472		474		476	11 785,75	
Immobilisations financières		480	200,00	482		484		486	200,00	
TOTAL		490	14 509,88	492		494		496	14 509,88	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	692,74	532	504,83	534		536	1 197,57
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	6 157,93	562	3 850,57	564		566	10 008,50
TOTAL		570	6 850,67	572	4 355,40	574		576	11 206,07

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values : Court terme * (5)	Long terme : 19 % (6)	Long terme : 15 % ou 12,8 % (7)	Long terme : 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2026

Désignation de l'entreprise : 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS — Néant ☐

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	1,00
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	95 677,60
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Total 1	106	95 677,60

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1,30
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	6 000,00
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	6 001,30

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	4 039,02
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	43 278,99
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	110,37
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	47 428,38

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	54 250,52

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)

Mono-etablissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence du 024 au	160	
Date de cessation	186	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2065 2026

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: 06H59		SIRET	915309983
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0,00	Bénéfice imposable à 15%	668,15
Déficit	0,00	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A ☐	Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Société d'investissement immobilier côtée ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies ☐	Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) Base d'imposition : Chiffre d'affaires : Taux imposition :

6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) Base d'imposition : Taux imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable:	Nom et adresse du conseil:
S/I : ☐ CAAF	S ☐ CAAF
(Société/Indépendant) , 28 RUE DE PICPUS; ; 75012 PARIS ; 01 Tél :	, 28 RUE DE PICPUS; ; 75012 PARIS ; 0143453 Tél :

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2026

Désignation de l'entreprise : 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS — Néant ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis				*Total (a à h)*		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		
	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)	32 616,40
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	3 750,00

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DGFiP N° 2067 2026

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS — du 01/01/2025

Adresse 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS — au 31/12/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	337,24
Totaux	337,24

C - ÉLEMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	337,24	- de l'exercice ⑩	668,15
- de l'exercice précédent ⑩	6 293,08	- de l'exercice précédent ⑩	12 348,22

Nom et qualité du signataire

MARIE CRAIPEAU PRESIDENT

À PARIS , le 12/05/2026

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier